

Barème d'honoraires

Type de mandat: **Tous types de mandat**

Sur un prix de vente TTC* à la charge du vendeur (dans le cas de succession, les honoraires sont à la charge acquéreur), non cumulable

Les honoraires suivent le barème en vigueur au moment de la signature du mandat. Ils sont non cumulables et à la charge du mandant

TVA au taux en vigueur de 20% incluse

Dans le cadre de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçue le mandat initial

| Prix de vente | Valeur |
|-----------------------|--------|
| < 150 000 € | 7 % |
| 150 001 € - 250 000 € | 6 % |
| 250 001 € - 350 000 € | 5.5 % |
| 350 001 € - 600 000 € | 5 % |
| > 600 001 € | 4 % |